

INTERVENTION EN CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2007

Mesdames et Messieurs, Bonsoir, Monsieur le Maire, Bonsoir et Merci de nous accorder ce temps de parole.

Nous avons souhaité intervenir lors de cette séance sur un sujet qui nous interpelle, nous, parents d'élèves, et qui nous inquiète : BASE ELEVES 1^{ER} DEGRE.

Base-Elèves est un système de gestion informatique de données concernant les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Mis en place par le Ministère de l'Education Nationale avec l'objectif affiché de simplifier les tâches de direction, il permettra de disposer en permanence de toutes les informations des élèves scolarisés par la création d'un fichier unique commun aux communes, aux écoles et à l'administration centrale.

Ce système de données nominatives comporte 3 volets :

- Volet Etat civil : identité, adresse, profession des parents, origines géographiques de l'enfant, nationalité...
- Volet Cursus scolaire : cycle, niveau, classe, langue et culture d'origine...
- Volet besoins éducatifs : toutes les données personnelles y sont consignées ; suivi RASED, projet d'accueil individualisé, intégration en CLIS, auxiliaire de vie scolaire, hôpital de jour...

L'expérimentation Base-Elèves a démarré en 2004. Elle est mise en œuvre dans plus de la moitié des départements dont l'Ille et Vilaine et prévoit d'être appliquée à l'ensemble des départements et des circonscriptions à la rentrée 2007, début 2008.

LE CONTEXTE

La loi de Prévention de la Délinquance impose, avec la notion de « secret professionnel partagé » le partage d'informations entre les différents acteurs sociaux, les professionnels de la santé, les enseignants, les professionnels de la police, les magistrats et le maire de la commune.

Les données de Base Elèves pourront donc :

- être en partie ou en totalité accessibles au Maire (loi de la Prévention de la Délinquance) ;
- être croisées avec le fichier CAF pour priver d'allocations familiales les familles des élèves absents ;
- faciliter le travail de la police pour repérer les familles sans-papiers.

Comment ne pas nous inquiéter, nous, parents, quand l'école et le repérage des difficultés de nos enfants sont ainsi placés au cœur d'un dispositif sécuritaire ?

Comme tout système informatique de données nominatives, Base Elèves est soumis à la vigilance de la **CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés**, instituée par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

Base Elèves a été déclaré à la CNIL le 24 décembre 2004. Mais personne ne peut nous dire ce qui a été déclaré à la CNIL !

Il est vrai que la loi du 6 août 2004 a considérablement réduit les possibilités d'action de la CNIL dans le domaine de la protection de la vie privée et des libertés individuelles ou publiques.

Comment ne pas nous inquiéter, nous, parents, sur la création et l'exploitation de fichiers concernant nos enfants quand les pouvoirs de réglementation et de contrôle de la CNIL, censée nous protéger, ont été amputés ?

NOS INQUIETUDES

1. La nature des informations demandées

- Les « origines » de l'enfant (nationalité, pays d'origine, date d'arrivée en France), la langue parlée à la maison, la culture d'origine,
- Un volet « Besoins éducatifs » consigne toutes les données personnalisées de l'enfant qui jusqu'ici restaient confidentielles : ses difficultés scolaires, suivi RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), intégration en CLIS (Classe d'intégration scolaire), SAPAD (service d'assistance pédagogique à domicile)...
- Son absentéisme
- Son suivi médical, psychologique ou psychiatrique éventuel
- La situation de la famille (suivi social)

Avec Base-Elèves, on se situe bien au-delà d'un souci de bonne gestion : les items démontrent que le besoin éducatif des jeunes n'est pas la seule raison d'être de Base-élèves.

Il nous semble de notre devoir de parents de refuser la stigmatisation des enfants et des familles. Nous refusons la détermination de l'avenir d'un enfant à partir de tel ou tel critère et ce, dès l'âge de trois ans !

2. La sécurisation des données

D'une part, il n'y a pas de protection infaillible et d'autre part, nous constatons, à la simple lecture des journaux, que ces méga-systèmes sont régulièrement victimes de détournement de la part de ceux qui disposent du droit d'accès.

Jusqu'à présent, chaque école constituait son propre fichier pour gérer les élèves mais ce fichier restait dans l'école. Il n'y avait pas de centralisation ni de croisement des données et l'anonymat était préservé en-dehors de l'école.

Sans mettre la bonne foi des différents acteurs en cause, il n'est pas possible, pour nous parents, de nous contenter de « bonnes intentions » affichées par les responsables d'aujourd'hui.

3. L'exploitation des données

Au moyen de Base-Elèves, ce sont les données personnelles de tous les enfants et plus largement de toutes les familles qui seront centralisées à

Orléans et partagées entre les institutions.

Ces données sont transférées de façon nominative à l'inspecteur de l'éducation nationale, à l'inspecteur d'académie et ne deviennent anonymes qu'au niveau du Rectorat et de l'administration où l'élève conserve son Identifiant National. Il faut aussi savoir, qu'en application de la loi de prévention de la Délinquance, « l'anonymat peut être levé en fonction des besoins de l'administration ».

Les risques de dérives de Base-Elèves à des fins de contrôle social sont donc patents et les menaces pèsent sur le respect des libertés individuelles de chacun d entre nous.

4. La méthode de l'expérimentation

L'information prévue en direction des parents concernant leurs droits est en général très succincte voire incomplète (quant elle n'est pas inexistante).

Elle se limite souvent à la mention des droits d'accès et de rectification omettant de préciser les destinataires des données recueillies et ignorant le droit de refuser de communiquer certaines informations.

La situation semble variable selon les départements mais il est manifeste que la transparence n'est pas un souci prioritaire pour ceux qui ont la charge de mettre en place Base-Elèves.

Parallèlement, de fortes menaces (suspension de salaire) sont exercées à l'encontre des directeurs et directrices qui refusent de renseigner Base-Elèves.

Nous, parents, ne pouvons que nous interroger sur la gravité de ces menaces et le manque d information générale ; les enjeux de Base-Elèves dépassent-ils ceux d un simple outil de gestion ?

CONCLUSION

En tant que parents d'élèves, nous considérons que Base-Elèves représente un risque majeur de fichage de nos enfants. Nous nous sommes déjà mobilisés dans certaines écoles par le biais de tracts, pétitions, tables de presse et réunions publiques ; une autre est encore prévue demain soir au Champ de Mars.

Soucieux de continuer à informer le plus grand nombre de citoyens et d'instaurer un minimum de débats autour de Base-Elèves, nous saurions gré au conseil municipal de donner son avis sur cette question.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande.

Des parents d'élèves inquiets.